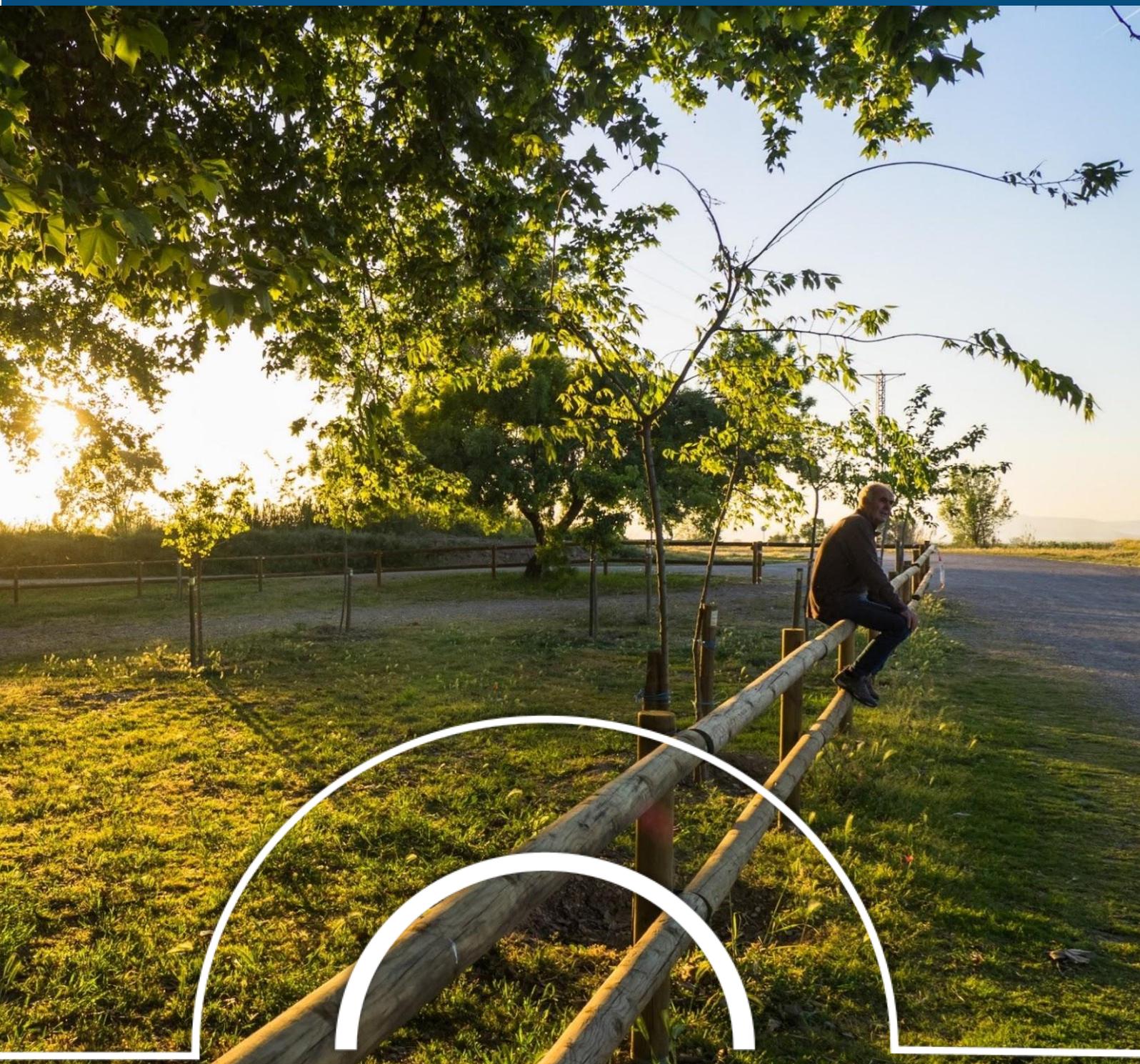


# LIVRE BLANC SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS ET SALARIÉS AGRICOLES EN SITUATION DE MAL-ÊTRE



# INTRODUCTION



La question de la prévention et de l'accompagnement des agriculteurs et salariés agricoles en situation de mal-être est sous les feux de l'actualité depuis trois ans. Après la sortie du film-choc d'Edouard Bergeon Au Nom de la Terre en 2019, deux rapports parlementaires ont évalué la politique mise en œuvre par les associations de terrain, les professions agricoles et l'administration pour lutter contre ce fléau et améliorer la prise en charge des personnes concernées. Une prise de conscience qui a abouti à la publication d'une « feuille de route » gouvernementale en novembre 2021 et à la nomination en février 2022 d'un coordonnateur national chargé du déploiement des mesures annoncées. Pour faire le point sur l'ensemble des initiatives engagées par les uns et par les autres, mais aussi sur leur coordination, le réseau de prévention, les Chambres d'agriculture, la MSA, la Coopération agricole, la FNSEA et Jeunes Agriculteurs ont organisé la 1ère édition des Rencontres des professionnels de l'accompagnement du mal-être en agriculture le 15 juin dernier. Rythmées par les témoignages d'agriculteurs et de professionnels de terrain, elles ont permis de mesurer l'ampleur du travail accompli ces dernières années pour libérer la parole et développer des services adaptés ; mais aussi d'évoquer les progrès à accomplir pour réduire les causes et les conséquences du mal-être en agriculture.

# Un réseau d'interlocuteurs qui s'organise

Alors que les tabous se lèvent peu à peu sur la question du mal-être et du suicide en agriculture, le réseau de prévention et d'accompagnement des agriculteurs et salariés agricoles en difficultés s'organise et se rend de plus en plus visible. C'est l'un des principaux enseignements qui est ressorti de la journée « Mal-être en agriculture : Parlons-en ! » organisée le 15 juin dernier à Paris à l'initiative des Chambres d'Agriculture, de la FNSEA, de la Coopération agricole, de la MSA et des Jeunes Agriculteurs.

## 1- REAGIR, une porte d'entrée dans chaque département

Principaux points de contact entre les agriculteurs en difficulté et le réseau de prise en charge, des cellules départementales d'accompagnement, généralement pilotées par le président de la Chambre d'agriculture ou son représentant, ont été créées ces dernières années sur l'ensemble du territoire. Ces structures, aux origines, compositions et noms divers selon les circonscriptions, sont actuellement en train de se rallier à une bannière commune et identifiable par tous, REAGIR. « *L'association Atex, qui existe dans l'Eure depuis quarante ans et s'est étendue en Seine Maritime en 2018, s'appelle Atex-REAGIR depuis 2022 et portera le seul nom de REAGIR dès l'année prochaine* », a témoigné Xavier Larchevêque, directeur et conseiller d'entreprise Atex-REAGIR à la Chambre régionale d'agriculture de Normandie. « *Les associations de prévention en place dans l'ensemble des départements ont procédé à cette bascule ou sont en train de le faire* ».

Concrètement, comment fonctionnent ces cellules ? « *Après que le cas d'un agriculteur en difficultés a été signalé par téléphone ou courriel, la cellule analyse la situation financière, économique et sociale de l'exploitant sur la base des informations qui lui ont été transmises et désigne parmi ses membres un interlocuteur à même d'établir un contact avec l'agriculteur* », rappellent Henri Cabanel et Françoise Férat dans leur rapport sénatorial de 2021 sur les situations de détresse en agriculture. « *Ensuite, si l'agriculteur donne son accord, le référent réunit la cellule d'accompagnement afin d'étudier plus en détails sa situation et d'orienter l'agriculteur vers le ou les dispositifs qui lui semblent les plus appropriés (audit d'exploitation, aide à la relance des exploitations agricoles (AREA, ex-Agri'diff), ouverture d'une procédure collective, aide à la reconversion professionnelle, etc.)* ». L'agriculteur peut également saisir de lui-même la cellule, en appelant un numéro (ou en envoyant un courriel) renvoyant à un interlocuteur indépendant de la sphère syndicale agricole, qui complète une fiche de notification transmise à ladite cellule.

« *La cellule s'appuie dans ses missions sur toutes les structures qui gravitent autour de l'exploitation : MSA, coopératives, négoce, direction départementale du territoire, banques, centres de gestion, etc.* », détaille Xavier Larchevêque, d'Atex-REAGIR. « *Chacun est là pour identifier les agriculteurs en difficulté et les orienter vers nous. Une fois que l'agriculteur a engagé la démarche, un rendez-vous commun est pris avec une assistante sociale de la MSA et un conseiller des Chambres d'agriculture. Cela permet de se mettre d'accord sur ce qu'il faut faire et à l'agriculteur de choisir son interlocuteur* », poursuit Xavier Larchevêque. Le parcours se poursuit par un audit global puis par la validation d'un plan d'action construit avec les partenaires et signé par l'agriculteur. Celui-ci est suivi pendant deux ans à cinq ans en fonction de sa situation.



En seulement quelques mois, la plupart des cellules départementales ont basculé sous la bannière REAGIR. C'est une très bonne chose, car cela améliore la visibilité sur le territoire et permet de développer le travail en commun.

Luc SMESSAERT,  
vice-président FNSEA



## 2. Les Chambres d'agriculture au cœur du dispositif

Au contact régulier des agriculteurs pour les épauler dans la conduite et le développement de leurs exploitations, les conseillers des Chambres d'agriculture sont sensibilisés de longue date aux situations de fragilité dans les fermes, explique David Pereira, chargé de mission Chambres d'agriculture France et chef du projet national "Résilience". *« Ce projet, conduit par les Chambres d'Agriculture entre 2017 et 2020, a permis de concevoir une boîte à outils à la disposition des conseillers sous format numérique, de réaliser une étude pour mieux comprendre les agriculteurs fragilisés et leurs difficultés et de développer une communauté de conseillers dont les compétences se sont enrichies pour mieux accompagner les agriculteurs »*, détaille David Pereira.

Le contact avec les personnes concernées est établi par les Chambres d'Agricultures à plusieurs niveaux, de manière à toucher l'ensemble des publics. Elles proposent aux agriculteurs une « auto-détection » volontaire de leur situation à l'aide de différents outils que sont flyers, tests et grilles d'auto-positionnement en ligne, N° vert, etc. Les Chambres identifient par ailleurs les exploitants en difficulté avec leurs propres ressources : opération Proactive, phoning de repérage des installations fragiles, suivi JA + 4 ans, repérage par d'autres conseillers, etc. Enfin, une détection partenariale a été mise en place, avec les partenaires externes des Chambres, qu'il s'agisse des CUMA, Contrôle de performances, Coopératives, Inséminateurs, Fournisseurs, banques, DDT, etc.

*« Une étude menée dans le cadre du projet « Agriculteurs fragilisés, Objectif Résilience ! » a fait apparaître que seuls 30% des exploitations suivies avaient subi un événement exceptionnel qui pourrait expliquer leurs difficultés », souligne David Pereira. « La grande majorité des exploitations rencontre ainsi des difficultés liées à l'activité courante de l'exploitation qui sont donc probablement détectables en amont », poursuit-il. L'étude en question a également montré que les jeunes agriculteurs peuvent être en situation de fragilités dès la phase d'installation. « Tenant compte de ces éléments, à l'issue de ce projet, les Chambres d'agriculture ont souhaité poursuivre leur action en travaillant sur la détection la plus précoce possible des agriculteurs en situations de fragilité », conclut David Pereira*



On accompagne tous les ans 4000 agriculteurs que l'on suit environ deux ans, soit 10 000 agriculteurs suivis en permanence dont 60 % s'en sortent en retrouvant de la solidité financière au niveau de leur exploitation.

Sébastien Windsor,  
président des Chambres d'agriculture 

## 3. Agri'Collectif, au carrefour de l'information

Pour se faire connaître, le réseau des cellules REAGIR avait besoin d'un outil de communication adapté. C'est désormais chose faite avec Agri'Collectif, le site internet de référence à destination des exploitations fragilisées et des exploitants aspirant à une reconversion professionnelle développé en partenariat entre Chambres d'Agriculture France et la FNSEA. La plateforme identifie les structures référentes REAGIR (ou en voie de passer sous cette bannière commune) dans les départements et renvoie vers des sites internet institutionnels : banques, assurances, organisations professionnelles agricoles, coopératives, centres de gestion, Etat, .... Il propose un outil d'autodiagnostic de

l'exploitation en 10 questions, abordant les volets bancaire, fiscal, social, économique, humain, les approvisionnements et les débouchés.

#### 4. Un service d'écoute permanent, Agri'Ecoute

Déployé en octobre 2014 par la MSA, le dispositif Agri'Ecoute (tel 09.69.39.29.19) est un service d'écoute 24/24 et 7/7 dédié au monde agricole et rural. Il a pour vocation à venir en aide aux personnes en situation de détresse psychologique ou à leur famille et permet de dialoguer anonymement et de façon confidentielle avec des professionnels. Le service Agri'Ecoute propose également une plateforme [agriecoute.fr](http://agriecoute.fr) qui permet de tchatter (conversation écrite) en direct avec un psychologue, prendre rendez-vous pour un entretien avec un psychologue et consulter des fiches et conseils sur la santé mentale.

Depuis 2018, la MSA associe au dispositif d'écoute le prestataire PSYA qui mobilise 900 psychologues spécialisés en crise suicidaire et prévention des risques psychosociaux. L'agriculteur peut appeler plusieurs fois le psychologue qui peut le recevoir dans les quelques jours qui suivent, ou l'orienter vers les cellules pluridisciplinaires de prévention.

A noter qu'il existe également au niveau national, un numéro vert, le 3114 (24h/24, 7j/7), qui peut être appelé par tout le monde, personne en difficulté, entourage, professionnel de santé pour savoir où trouver de l'aide près de chez soi en matière de prévention du suicide. Le projet est suivi par un comité de pilotage, composé de la Direction générale de la santé (DGS, secrétariat), la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS), la Délégation ministérielle santé mentale et psychiatrie et Santé publique France, qui valident l'ensemble des orientations stratégiques du numéro national de prévention du suicide.



C'est une idée reçue de croire que le suicide est une fatalité et qu'en parler provoque des idées suicidaires. C'est tout le contraire. Il y a plein d'exemples qu'on peut sauver des vies, mais on ne peut pas le faire chacun de son côté. Le problème concerne tout le monde.

Fabrice JOLLANT,  
médecin psychiatre et chercheur à l'Université Paris Cité



*À savoir : Entre juin et septembre 2018, sur 1 600 appels reçus sur Agri'Ecoute, 43 % provenaient de personnes âgées de 51 à 60 ans et 56 % d'hommes. 81 % étaient agriculteurs, 13 % des proches. 5 % des entretiens ont fait l'objet d'une orientation vers les cellules pluridisciplinaires. Les principaux motifs d'appels rapportés par la MSA sont des problèmes de couples ou familiaux.*

Source : rapport sénatorial *Suicides en agriculture : mieux prévenir, identifier et accompagner les situations de détresse*

#### 5. La cellule pluridisciplinaire de la MSA au service de l'accompagnement social et psychologique

Des cellules pluridisciplinaires de prévention ont été mises en place à partir de 2012 dans les 35 caisses MSA. Elles regroupent plusieurs acteurs dans l'objectif de détecter et recevoir les signalements d'agriculteurs en difficultés, d'analyser la situation de l'assuré concerné et de l'accompagner ou de l'orienter. Les médecins du travail, médecins conseil, travailleurs sociaux de la caisse et professionnels de l'action sanitaire et sociale et de la santé-sécurité au travail, sont systématiquement intégrés à ces cellules. D'autres acteurs peuvent par ailleurs venir en appui, comme les médecins traitants ou des psychologues, qu'ils appartiennent aux services techniques internes des caisses ou non.

Le fonctionnement de ces cellules repose sur les signalements effectués par les travailleurs sociaux de la MSA et par les « sentinelles » (lire plus loin), réseau d'acteurs du monde agricole au contact des exploitants et formés à détecter les situations de forte détresse pour alerter, après accord de l'agriculteur, la cellule de prévention. Une fois signalées, les situations de détresse peuvent faire l'objet d'une écoute, d'un accompagnement et d'un suivi par la cellule de la MSA, qui peut durer officiellement plusieurs mois. Si nécessaire et selon la situation, l'agriculteur est ensuite orienté vers son médecin traitant, le centre médico-psychologique public le plus proche de chez lui/elle, une consultation avec un psychiatre ou un psychologue en ville, ou un service d'urgence.

« L'activité de ces cellules reste soutenue : 1 796 situations ont ainsi été détectées en 2019 et 1 395 ont conduit à un accompagnement par la cellule, contre respectivement 1 654 et 1 355 en 2018 », rapporte le rapport des sénateurs Henri Cabanel et Françoise Férat. Par ailleurs, si 30 % des situations ont été considérées comme urgentes en 2017, cette proportion était descendue à 17 % en 2018. Les cellules MSA organisent, outre des actions individuelles, des actions collectives de sensibilisation et d'information du public en lien avec le milieu agricole au sujet des troubles dépressifs, du mal-être, de la prévention du suicide, à l'occasion de soirées d'échanges-débats, de pièces de théâtre.

“

Le seul fait de parler est très important. Cela permet parfois de désamorcer et relativiser des situations. Il serait d'ailleurs sans doute plus pertinent de parler de 'mieux-être agricole', car c'est la direction vers laquelle on tend, quelles que soient les difficultés traversées.

David HERRSCHER, président de la MSA Alsace

”

“

Les agriculteurs minimisent généralement les douleurs car leur corps est leur principal outil de travail. Il peut cependant vite devenir un corps de labeur. La santé physique doit être un axe de vigilance qu'il faut savoir interpréter. La fatigue physique est souvent un indicateur du mal-être.

Christelle Guicherd, psychologue clinicienne,  
doctorante au Centre de recherche en psychopathologie  
et psychologie clinique (CRPPC), Université Lyon 2

”



## 6. Un réseau d'alerte sur tout le territoire : les sentinelles

Les « sentinelles » désignent des tiers susceptibles d'identifier les situations de mal être ou de risque suicidaire chez les agriculteurs et d'orienter ces derniers vers les structures d'écoute et d'accompagnement. Un dispositif particulièrement pertinent dans le monde agricole et rural où les personnes prennent peu contact spontanément avec les dispositifs d'écoute.

Qui peut devenir sentinelle ? « *Tout le monde !* », insiste Catherine Augrand, première vice-présidente de la MSA Poitou. « *Il suffit de s'intéresser aux autres, à son voisin où à ce qu'il se passe sur sa commune et à se former* ». La MSA Poitou a mis en place, avec l'association l'ASEPT (Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires) un programme destiné à encadrer les sentinelles. « *Il nous a permis d'en former 193 sur deux départements, dont 71 seulement venaient du monde agricole stricto-sensu, les autres étant des personnels de la MSA, de la coopération, des lycées agricoles, des médecins généralistes, etc. C'est grâce à ce maillage qu'on arrivera à des résultats* ».

Pionnière en la matière, l'union de coopératives d'élevage Alice, a initié le réseau Agri Sentinelles, porté par La Coopération Agricole avec un financement du ministère chargé de l'Agriculture. Soutenu par un grand nombre d'organisations professionnelles agricoles et animé par l'Institut de l'Élevage, c'est un dispositif d'amont qui sensibilise et forme les 10 000 salariés des coopératives, très proches des éleveurs sur leurs exploitations, à mieux repérer les agriculteurs en difficulté ou en détresse psychologique, à les orienter vers les dispositifs d'accompagnement existants, et à partager leurs expériences. Agrisentinelles (<https://reseau-agri-sentinelles.fr>) propose également une liste de formations.

Ayant fait le constat de l'importance d'une détection précoce et de proximité, le rapport parlementaire élaboré par Olivier Damaisin insiste sur la nécessité de densifier le maillage du territoire en sentinelles identifiées, mais aussi de développer leur formation au repérage, à l'évaluation et à l'intervention de crise suicidaire.

“ Avec la diminution du nombre des exploitations, les agriculteurs n'ont parfois pas tant de monde que cela à qui parler. Le comptable en fait partie et c'est une relation de longue durée. Contrairement à ce qu'on pense, notre rôle est principalement d'écouter et on y passe du temps lors de la rencontre annuelle. On écoute beaucoup. Une sentinelle doit jouer ce rôle.

**Eric QUINEAU,**  
directeur associé du cabinet  
d'expertise comptable Fiteco (AGIRAGRI) ”

“ « Les référents techniques comme Alice et Idele sont très précieux car ils visitent les exploitations à intervalle régulier, pour les inséminations, les soins vétérinaires. Quand il y a une rupture dans les demandes d'intervention, on sait qu'il y a une alerte rouge ».

**Etienne GANGNERON,**  
vice-président de la FNSEA ”

# Des dispositifs adaptés à chaque situation

## 1. Des mesures d'assistance sociale pour passer une période difficile

Diverses mesures d'assistance sont proposées par la MSA aux exploitants et aux salariés en situation d'épuisement professionnel. Ce dispositif d'accompagnement et d'aide au répit permet d'organiser, avec l'aide d'un travailleur social MSA, un temps de répit en prévoyant un remplacement sur l'exploitation. Si besoin, un accompagnement social personnalisé est proposé (groupes de paroles, consultations individuelles avec un psychologue...). D'autres dispositifs sont également proposés. Les programmes « L'avenir en soi » et le « Parcours confiance » permettent de faire le point, au travers de divers ateliers sur ses réussites, ses compétences et ses connaissances pouvant servir à faire face à une période de difficulté. En cas de coup dur, différentes formules existent enfin auprès de la caisse de la MSA dont relève le demandeur pour gérer ses déclarations et ses cotisations sociales : échéancier de paiement jusqu'à trois ans, changement d'assiette sociale, remise des pénalités et majorations de retard, prise en charge par le fonds d'action sanitaire et sociale de la MSA, etc.

“ La charge de travail et le débordement de la vie professionnelle sur la vie personnelle sont trop souvent négligés par les agriculteurs. Si mon exploitation se portait bien économiquement, je n'arrivais plus à souffler. Ma situation a été prise en charge par une assistante sociale qui m'a donné droit au service de remplacement et à un suivi psychologique. Quand on est reposé, les journées de travail ne sont plus les mêmes.

Karine ARGOUD PUY,  
agricultrice, éleveuse dans le Vercors ”

## 2. Les mesures d'accompagnement administratives pour redresser la barre

Les exploitations rencontrant des difficultés structurelles mais dont la viabilité est démontrée peuvent bénéficier du dispositif d'aide à la relance de l'exploitation agricole (AREA). Celui-ci comprend un plan de restructuration (dettes, prise en charge d'intérêts de prêts) et un suivi technico-économique s'assurant de la bonne exécution du plan. Afin de bénéficier de ces aides, un audit global de l'exploitation doit être effectué au préalable. Une commission départementale se prononce ensuite sur la mise en place des aides au redressement, puis du suivi technico-économique. Le suivi technico-économique permet d'être accompagné dans la mise en œuvre des conclusions de l'audit global de l'exploitation et des mesures prévues dans le plan de redressement.

“ On constate une évolution des mentalités. Les jeunes ont plus de facilité à s'entourer et à venir taper à notre porte pour demander de l'aide, avant d'être en très grande difficulté. Malheureusement, trop de dossiers nous parviennent trop tard. Plus la situation est gérée en amont, mieux c'est.

Xavier Larchevêque,  
directeur et conseiller d'entreprise Atex-REAGIR  
à la Chambre régionale d'agriculture de Normandie ”

### 3. Les différentes mesures judiciaires disponibles

Différentes procédures judiciaires peuvent permettre aux exploitants en difficulté de se sortir de situations économiques et financières dégradées, avec le soutien de conseillers des cellules REAGIR. Les entreprises n'étant pas en cessation des paiements disposent de deux options : le mandat ad hoc et le règlement agricole judiciaire (RAJ). Le mandat ad hoc est une procédure préventive de règlement des difficultés qui permet à l'entreprise de réaménager ses dettes dans le secret, sans en informer les salariés et les tiers. Le règlement agricole judiciaire (RAJ) aide pour sa part à conclure un accord amiable avec les principaux créanciers.

Les agriculteurs en plus grande difficulté ont le choix entre deux procédures pour accompagner le redressement de leur exploitation : la sauvegarde et redressement judiciaire. Selon des modalités différentes, elles permettent de protéger l'exploitant des poursuites des créanciers, de trouver des solutions d'étalement des dettes sur le long terme et de continuer l'activité.

Enfin, en cas de difficultés ne permettant pas la poursuite de l'activité, la liquidation judiciaire ou la cession permettent de protéger l'exploitant et les créanciers mais aussi de cesser d'offrir un nouveau départ à l'entrepreneur.

“ Les agriculteurs ont encore du mal à accepter les procédures judiciaires, notamment en raison du regard des pairs lorsqu'il s'agit de procédures publiques. Le redressement judiciaire, en particulier, est pourtant un véritable outil de gestion, qui peut permettre de sortir la tête de l'eau, de reconstituer une trésorerie et d'étaler les dettes jusqu'à 15 ans. Nous accompagnons les agriculteurs tout au long de la procédure.

Valérie Berton,  
conseillère d'entreprise Resa-REAGIR  
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres ”

### 4. L'aide à la reconversion professionnelle

Les agriculteurs en difficulté peuvent être amenés à cesser leur activité et à engager une reconversion professionnelle. Un dispositif spécifique, l'ARP (aide à la reconversion professionnelle) permet aux agriculteurs, conjoints et aides familiaux qui ont exercé leur activité professionnelle au moins cinq ans de sortir du métier dans de bonnes conditions. L'aide entre en vigueur dès lors que l'exploitation a été jugée inapte au redressement après avis de la section « agriculteurs en difficulté » de la CDOA ou que l'exploitation a été soumise à l'ouverture d'une liquidation judiciaire devant le tribunal judiciaire. L'aide au départ est attribuée par le préfet, payée par l'agence de services et paiement (ASP). Une prime au déménagement et une aide à la formation peuvent également être versées.

“ Nous avons dû gérer le cas d'un jeune stagiaire qui s'est installé hors cadre familial pour reprendre une exploitation laitière. La situation s'étant très vite dégradée, le banquier a déclenché la cellule REAGIR et le référent en Alsace a été mobilisé. Le jeune s'est réorienté, l'ancien exploitant a pu revendre son exploitation et un drame a peut-être été évité.

David Herrscher,  
président de la MSA Alsace ”

# Une politique publique de prévention en cours de déploiement

## 1. Une nouvelle organisation administrative

Le ministère des Solidarités et de la santé, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion ont mis en place en novembre 2021 une feuille de route « *prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs en difficulté* » visant à mettre en œuvre « *une approche plus coordonnée entre tous les acteurs, plus territorialisée et plus individualisée* », selon la présentation faite à l'époque par l'ancien ministre de l'Agriculture Julien Denormandie. Une nouvelle organisation administrative a été lancée avec la création de comités départementaux de pilotage sous l'égide des préfets pour suivre les différents dispositifs mis en place, créer des liens entre les élus, les associations, les organisations agricoles ou encore partager les difficultés rencontrées par les agriculteurs.

Les différentes initiatives de terrain bénéficieront dans les mois qui viennent « *d'une coordination par ces comités départementaux, auxquels participeront les administrations, les Chambres d'agriculture et la MSA* », précise Daniel Lenoir, coordinateur national du Plan de Prévention du mal-être en agriculture nommé en février dernier. Ces instances rassembleront des référents du monde de la santé (ARS), de la santé-sécurité au travail, du secteur social (désignés par MSA) et de celui de l'économie désignés par la direction départementale des territoires.



La feuille de route est le début d'une politique publique de long terme. Ce n'est pas un hasard si elle intervient actuellement. Nous vivons une troisième révolution agricole faite de beaucoup de complexités et d'injonctions parfois contradictoires de la part de la société, qui sont génératrices de charge mentale et de risques psychosociaux. Cela rend l'engagement de tous encore plus important.

Daniel Lenoir,  
coordonnateur national interministériel  
du plan de prévention du mal-être en agriculture. ”



## 2. Des dispositifs publics renforcés

La feuille de route a engagé le renforcement de certains dispositifs d'accompagnement permettant aux agriculteurs de prendre le recul nécessaire en cas de fragilité. Il s'agit en particulier « *du renforcement du crédit d'impôt remplacement en cas de maladie ou d'accidents du travail et sa prolongation jusqu'en 2024* » et de « *la refonte des dispositifs départementaux d'accompagnement économique des agriculteurs en difficulté avec un élargissement des critères d'accès et un doublement du budget (7 M€ par an)* », ont annoncé les ministères concernés lors de la publication de la feuille de route. Le gouvernement a également annoncé à cette occasion « *une augmentation de la prestation de décès, une rente aux ayants droit, une pension d'invalidité de réversion pour les veufs ou pour les veuves des chefs d'exploitation* ». La feuille de route indique enfin que les réseaux déjà existants de « *sentinelles* » dans les territoires « *seront identifiés, structurés, formés et dotés d'outils (guides, répertoires, brochures...)* afin de permettre à ces volontaires de tout horizon (élus, associations, pairs agriculteurs...) d'améliorer leurs actions de proximité et de détection auprès de celles et ceux en situation de détresse ».



La priorité de la feuille de route est de développer le réseau des sentinelles, et pour cela de clarifier leur rôle et de développer les dispositifs de formation, sous l'égide de la MSA qui en est chargée en lien avec les Agences régionales de santé.

**Daniel Lenoir,**  
coordonnateur national interministériel  
du plan de prévention du mal-être en agriculture. ”